

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 3 décembre 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 19 octobre 2012

## 23 Association « La Faïencerie Théâtre de Creil » - convention d'objectifs 2012/2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LÉMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, LEBLANC, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO  
M GRIMBERT,  
Mme PORAS,  
M. MACHU  
Mme MAUPIN  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL  
M. VILLEMMAIN  
M. BERNARD-LUNEAU  
Mme FEVRIER  
M. TAHI  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI  
Mme OYONO  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39  
39  
35

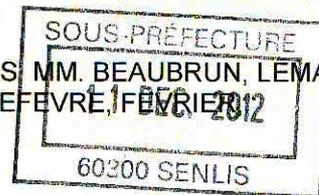
■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Par délibération en date du 7 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil ». Il vous est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle 2012/2014.

Cette convention fixe les objectifs du partenariat entre la ville de Creil, l'Etat, Ministère de la culture et de la communication, la Région Picardie, le Département de l'Oise et la Faïencerie-théâtre de Creil.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

Vu la convention d'objectifs 2011,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 19 octobre 2012,

Considérant qu'il convient de définir pour 2012/2014 une nouvelle convention d'objectifs,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'Etat, Ministère de la culture et de la communication, la Région Picardie, le Département de l'Oise et la Faïencerie-théâtre de Creil pour 2012/2014.

**Article 2** : d'octroyer, au titre de la subvention 2013, un acompte sur subvention d'un montant de 107 213 euros.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes, sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 6574/313/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC. 2012**

*notifiée le : 20/12/12*

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le *20/12/12*... Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

